COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 8 mars 2019



Le chiffre : 99,8 millions d'euros d'aides en 2018 en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les projets en faveur de l'eau

En 2018, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu 1 520 projets portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle leur a accordé 99,8 millions d'euros d'aides financières* soutenant la dynamique de l'économie locale.

Les chiffres clés en Provence-Alpes Côte d'Azur en 2018

- Près de 50% des aides (46,3 M€) sont attribués aux opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable, portées par les collectivités, avec :
 - 34,6 M€ pour réduire la pollution domestique, dont 21,2 M€ pour le transport des eaux usées, y compris lors des pluies (10,7 M€), et 13,4 M€ pour leur traitement,
 - 11,7 M€ pour l'eau potable, dont 4,6 M€ pour la mise à niveau des infrastructures des collectivités rurales et 3,9 M€ pour la protection de la ressource.



- 19% (19,3 M€) bénéficient à la renaturation des milieux aquatiques, dont 12,8 M€ pour restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau et 3,8 M€ pour animer les actions à conduire.
- 18% (17,8 M€) vont à une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau, dont 13,6 M€ pour des travaux d'économie d'eau en eau potable (9,1 M€) et en irrigation agricole (4,5 M€).
- 7% (7 M€) et 5% (5,2M€) sont respectivement consacrés à la réduction des pollutions agricoles et des pollutions industrielles.

2 projets remarquables en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018

COTE D'AZUR Dans le golfe de St Tropez, à Grimaud, restaurer des zones d'expansion de crues pour limiter des inondations

La communauté de communes du Golfe de Saint Tropez, qui gère les cours d'eau débouchant dans le golfe, poursuit les travaux de restauration morphologique à l'aval de la rivière La Garde (affluent principal de la Giscle en rive gauche) afin d'atténuer les fortes inondations sur ce territoire. Depuis de nombreuses années, les anciens syndicats puis la communauté de communes restaurent et entretiennent les cours





^{*}hors aide à la performance épuratoire

d'eau avec l'aide de l'agence de l'eau. La dernière décision d'aide prise en juin 2018 a permis de financer les études préalables aux travaux de rétablissement des zones d'expansions de crues, d'améliorer la continuité écologique, de restaurer des méandres, d'enlever des protections de berges et de rendre sa mobilité à la rivière.

Afin de compléter l'aménagement, d'autres travaux sont aujourd'hui nécessaires pour rétablir des zones d'expansion de crues en reconnectant le lit mineur au lit majeur à l'aide du décaissement de la rivière, de part et d'autre de la route départementale 14. Les travaux, inscrits au contrat de rivière de la Giscle et ses affluents, bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau de 1,8 M€.

BOUCHES-DU-RHONE Des travaux pour sécuriser la production d'eau potable de la ville de Marseille et économiser 700 000 m³ par an.

La Métropole Aix Marseille Provence va recycler les eaux de lavage de l'usine de production d'eau potable du vallon Dol dans le cadre du contrat « CONPERE », signé en 2015 entre la Communauté Urbaine de Marseille, l'agence de l'eau et le Préfet des Bouches-du-Rhône. Ce programme d'actions prévoit d'économiser l'eau et de protéger la ressource en eau du canal de Marseille qui achemine les eaux du bassin de la Durance jusqu'aux communes les plus éloignées de la Ciotat et de Saint-Cyr-sur-Mer.

Les travaux, inscrits au contrat CONPERE, consistent à moderniser et étendre la capacité de traitement de l'usine de potabilisation du vallon Dol qui satisfait environ 25 % des besoins en eau potable de la ville de Marseille. Il s'agira de recycler les eaux de lavage des filtres et des purges de l'usine. Ces eaux sont actuellement renvoyées directement au milieu naturel dans les cours d'eau du Jarret ou des Aygalades. L'économie d'eau attendue est estimée à 700 000 m³ par an.

L'agence de l'eau apporte à la Métropole Aix Marseille une subvention de plus d'1 million d'euros.

SUCCES POUR L'EAU, EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, CES 6 DERNIERES ANNEES

2018 était la dernière année du 10^{ème} programme d'intervention 2013-2018 de l'agence de l'eau.

Au total, l'agence aura attribué 598 millions d'euros d'aides sur 6 ans (hors aide à la performance épuratoire) pour financer 7 695 opérations en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Des investissements conséquents, boostés par une vingtaine d'appels à projets pour dynamiser ou expérimenter des politiques : gérer les eaux pluviales, renaturer les rivières, préserver la biodiversité, économiser l'eau en ville et en agriculture, réutiliser les eaux usées...
Les objectifs sont atteints dans de nombreux domaines à fort impact pour la qualité des eaux avec une belle dynamique de projets sur la restauration des milieux aquatiques et des avancées en matière de gestion du temps de pluie.

EN BREF

- 16 stations d'épuration de plus de 2000 habitants mises en conformité pour l'assainissement
 - 114 ouvrages en rivière rendus franchissables
- 76 millions de m³ d'eau économisés, soit la consommation d'une agglomération de 1,5 million d'habitants
 - 5970 hectares de zones humides restaurés

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - @SauvonsLeau





L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, sous tutelle du ministère de la Transition énergétique et solidaire, entièrement dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : fiabiliser les systèmes d'assainissement, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates) et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, préserver et restaurer les zones humides dégradées ou menacées et la biodiversité, réduire les rejets de produits toxiques.

La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse Valérie Santini ● 04 72 71 28 63 <u>valerie.santini@eaurmc.fr</u> **Agence Plus2sens** – Laurence Nicolas & Stéphanie Bonnamour ● 04 37 24 02 58 laurence@plus2sens.com



